

Comme je le disais, les mandats de perquisition ont été exécutés, et le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a informé la Chambre, le 24 mai 1960, comme en fait foi la page 4356 du *hansard*, que l'opération en cours était un résultat normal de l'enquête qu'elle avait annoncée à la Chambre le 14 janvier. L'enquête a par conséquent été annoncée par le ministre le 14 janvier et, le 24 mai, celui-ci a informé la Chambre que les mandats de perquisition étaient exécutés relativement à cette enquête. Quant à savoir d'où l'annonce a émané, c'est incontestable; elle a émané de la source appropriée, c'est-à-dire du ministre chargé d'amorcer l'enquête.

Bien entendu, monsieur l'Orateur, les journaux s'intéressent à des activités de cette ampleur et ils se sont mis immédiatement en rapport avec le commissaire et avec les officiers commandant les divers centres où les mandats de perquisition avaient été exécutés. Et c'est ici que se présente une situation assez difficile, je le reconnais. Si la Gendarmerie refuse de répondre aux questions des journalistes, des commentateurs de radio et de télévision, on l'accuse alors de se livrer à des activités d'un caractère secret et le gouvernement est accusé également de tenter de dissimuler des faits concernant les activités de la Gendarmerie. Le présent gouvernement, et mes prédécesseurs aussi je le sais, ont donné des instructions selon lesquelles la Gendarmerie ne doit pas donner l'impression qu'elle ne peut parler aux journalistes et aux commentateurs de télévision. Il lui faut user de sa discrétion quant à ce qu'elle peut révéler. Si les gendarmes refusent de parler, on les accuse, bien entendu, de se livrer à des activités policières secrètes et quand ils parlent, alors on les accuse de faire des déclarations.

C'est bien malheureux, je le répète, que le chef de l'opposition ait employé le mot "annoncé" et qu'il ait persisté à l'utiliser, vu que j'ai expliqué à la Chambre, en présence du chef de l'opposition, que le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada n'a pas annoncé que 11,000 Chinois étaient soupçonnés d'être entrés illégalement au Canada. J'ai expliqué, en présence du chef de l'opposition, que le commissaire avait été interviewé par les journalistes qui lui ont demandé si le chiffre de 11,000 était juste. Il a répondu là-dessus: "Le chiffre n'est pas de moi, mais je ne le contesterai pas." Voilà à peu près ce que le commissaire a répondu. J'ai déjà dit au chef de l'opposition que le commissaire n'avait pas annoncé que 11,000 personnes avaient illicitement pénétré dans le pays. C'est au moment où on lui demandait des renseignements que ce chiffre a été cité, et il a répondu que le chiffre n'était pas de lui, mais qu'il ne le contesterait pas. Jamais le commissaire

ni aucun membre de la Gendarmerie n'ont "annoncé" quoi que ce soit à ce propos. J'espère bien qu'à l'avenir le chef de l'opposition, en parlant de cette question, pèsera ses mots, car c'est accuser injustement la Gendarmerie que de dire que ses dirigeants ont annoncé des choses qui doivent l'être par le gouvernement. Les choses ne se sont pas passées ainsi, et j'ai confiance que cela ne se produira pas.

Or, dans toute cette affaire, il ne faut pas oublier que nous enquêtons sur un racket. Les perquisitions nous ont fourni des preuves qui confirment ce que nous soupçonnions bien, c'est-à-dire qu'il s'agissait d'un complot organisé pour faire entrer des Chinois illégalement au Canada. Très certainement, des accusations vont être portées aussitôt que ce sera possible. Mais il ne faut pas oublier qu'une énorme quantité de documents ont été saisis. La plupart sont en chinois et devront être traduits. Puis, il faudra les examiner, les analyser et les recouper afin de se rendre compte au juste de l'envergure et des ramifications du racket et de l'organisation.

C'est là une tâche énorme qui prendra bien du temps. Je ne suis donc pas en mesure de dire d'une façon précise dans combien de temps des accusations seront portées. Mais je dis qu'il ne fait aucun doute que des accusations vont être portées et que les preuves, à notre avis, confirment entièrement qu'il y a eu, comme on l'avait dit, un vaste racket organisé pour faire entrer des Chinois dans le pays.

Dans une enquête de ce genre et lorsqu'on a affaire à de pareilles gens, il faut s'attendre à ce que ceux qui dirigeaient ce racket tentent par tous les moyens de nuire à l'enquête et de déprécier, aux yeux du public, ceux qui sont chargés de la mener. En parlant ainsi, je ne veux implorer aucune sympathie particulière ou extraordinaire pour la police. Les policiers sont des gens pratiques. Ils savent que cela fait partie de leur travail et qu'ils doivent s'y attendre parfois quand ils sont engagés dans une opération comme celle-là. Ils sont exposés à une critique, dont une bonne partie n'est pas toujours exacte mais vise seulement à indisposer la population envers la police. Je demande donc aux députés de ne pas oublier que certaines des choses qui sont dites le sont, de toute évidence, à cette fin. Je ne parle pas de choses dites par des députés à la Chambre, mais de certaines qui ont été dites à l'extérieur, car rien ne servirait mieux les intérêts des combinards que le retrait de la police de Hong-Kong. Pour en arriver là, on nous dit que la police de Hong-Kong est brutale, qu'elle a mené ses enquêtes et ses interrogatoires de façon absolument inadmissible,